



REGLEMENTS 2011 CHAMPIONNATS DE FRANCE



BAJUTSU

27 et 28 août 2011 – Parc Equestre- Lamotte (41)

GENERALITES

Pour tout ce qui ne figure pas au présent Règlement, il est fait application du Règlement des compétitions FFE en vigueur : dispositions générales et dispositions spécifiques de BAJUTSU.

CONDITIONS GENERALES

Sur un même championnat de France, même lieu et/ou mêmes dates, un cheval peut concourir deux fois avec deux cavaliers différents.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont individuels, les engagements sous X sont interdits pour tous les concurrents.
La clôture des engagements est fixée au lundi 15 Aout 2011.
Tarif : 20 euros

QUALIFICATION

Les conditions de qualifications sont celles décrites dans le règlement des compétitions Dispositions Spécifiques du Bajutsu.

NORMES TECHNIQUES

Pour les épreuves à pied et à cheval le nombre de tirs par cavalier est ramené à 3 au lieu de 5.

3 Championnats Individuels: Club A, Club Poney, Club.

Classement équipe : en fonction du nombre d'engagés, l'organisateur se réserve la possibilité de proposer un classement par équipe à partir de chaque championnat individuel et conformément aux dispositions spécifiques du règlement.